



**DATE DE
CONVOCATION**
10 DÉCEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
10 DÉCEMBRE 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 14
VOTANTS : 17

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 003-210301388-20251215-SUBEXRESCHALEUR-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq

Le Quinze Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques**, Maire

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme
COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme AUBIN, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES
- M. TALABARD, pouvoir à M. BRUNIAU,
- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme MOUILLÈRE,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

OBJET :
**VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
PAR LE BUDGET
PRINCIPAL AU
BUDGET ANNEXE
RESEAU DE
CHALEUR DE
LAPALISSE.**

Monsieur le Maire précise que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe de la régie réseau de chaleur pour l'exercice 2026 sont inexistantes et la section d'exploitation du budget primitif 2026 est donc en déséquilibre.

Il est proposé de verser, pour le démarrage du budget annexe, une subvention exceptionnelle de 25 000 €.

Il précise que la subvention exceptionnelle de 20 000 € votée en Conseil Municipal le 16 décembre 2024 et inscrite au budget 2025 n'a pas été réalisée.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– décide le versement par le budget principal au budget annexe de la régie « Réseau de chaleur de LAPALISSE » d'une subvention exceptionnelle de 25 000 € en 2026.

....

- de mandater Monsieur le Maire pour réaliser les écritures comptables correspondantes en 2026 : encasement en recette de fonctionnement à l'article 7741 « subvention exceptionnelle de la collectivité de rattachement » du budget annexe de la régie « Réseau de chaleur de LAPALISSE », et paiement en dépense de fonctionnement à l'article 65736221 « subvention de fonctionnement aux budgets annexes à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale» du budget principal.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

'18 DEC. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : '16 DEC. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

